

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **TRENTE-ET-UN** du mois de **MARS**, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

17 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, BARIGAULT Véronique, BERTRAND David, BRAUD Françoise, CHAUFOURNIER Joelle, DERBORD William, DURAND Ludivine, FAURE Sébastien, LIAGRE Sandrine, ROUSSEAU Huguette.

2 Votants par procuration ayant donné procuration à
ROCHER Lucette ayant donné procuration à FOUILLET Olivier
BECUE Patrice ayant donné procuration à BRAUD Françoise

4 Excusés :

GOURDON Samuel, METREAU Jacques, PIGNON Céline, NOBLET-HORTET Sylvie

M Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance.

Informations budgétaires transmises au Conseil municipal le 18 mars 2025

Date de la convocation : le mercredi 26 mars 2025

Date de publication : le mercredi 2 avril 2025

FINANCES - 7.2 FISCALITÉ

VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE - ANNEE 2025

DEL 2025-024

M. le Maire expose :

- Vu l'article 1638 – III du Code général des impôts
- Vu la délibération 2019-056 instituant le lissage des taux de fiscalité pour la commune nouvelle sur une durée de 12 ans,
- Vu la délibération 2023-022 supprimant le lissage de la taxe d'habitation pour la commune nouvelle, à compter de 2023,

✓ **M. le Maire propose de maintenir les taux de fiscalité locale de 2024 et de les fixer pour l'année 2025 comme suit :**

	Taux moyen pour 2025	Pour information	
		Taux appliqué sur Airvault en 2025	Taux appliqué sur Tessonnière en 2025
Taxe d'Habitation	18.35 %	18.35 %	18.35 %
Taxe Foncière S/Bâti	32.39 %	32.63 %	29.92 %
Taxe Foncière S/non Bâti	49.42 %	50.88 %	44.18 %

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote les taux proposés à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Pour extrait certifié conforme, le 1^{er} avril 2025

Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance,

Olivier FOUILLET
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20250402-20-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-04-2025

Publication le : 02-04-2025



Le Maire,

Olivier FOUILLET



COMMUNE : 005 AIRVAULT
ARRONDISSEMENT : 79 PARTHENAY
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE THOUARS

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 979 568	32,39	106,21	5 075 000	1 643 793	32,39	1 643 793
Taxe foncière non bâties (TFNB)	239 130	49,42	152,67	243 000	120 091	49,42	120 091
Taxe d'habitation (TH)	445 955	18,35	59,75	344 500	63 216	18,35	63 216
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	1 827 100		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité $1 827 100 = 1,000000$	32,39		☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)		49,42		
Taxe d'habitation (TH)		18,35		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5) 1 827 100			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	110 078			642 394	433 142	876 113	- 472 475	1 589 252

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
1 827 100		1 589 252		3 416 352

À NIORT

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
MME Christelle BORG

Le

Pour la Préfecture,



Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

